



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION LA BICYCLETTE

mercredi 14 décembre 2016 19h15 – 21h30

Maison de quartier de la Jonction (Avenue de Sainte-Clotilde 18BIS)

PROCÈS VERBAL

Membres du Comité élus :

Présents : Elisa Baszanger, Ruxandra Stoicescu, Valérie Bagattini

Excusés : Aude Pommier, Yolanda Bustelo

Membres du comité à élire :

Présents : Anne Morosini, Maya Roch, Chamouni Stone, Petra Erb

Co-responsables de la crèche: Catherine Giacobino, Sandrine De Giorgi

Equipe éducative:

Présents : Viktorie Skvarkova, Iliane Trujillo, Laetitia Blanc

Excusés : Isabelle Laydernier, Mélody Carrière, Anouk Pittet

Vérificateurs aux comptes à élire : Thierry Roch, Claude-Michel Picard

Scrutateur désigné pour l'AG : Thierry Roch

Prise du procès-verbal de l'AG : Valérie Bagattini

Présidente de l'Assemblée: Elisa Baszanger

Invités : Adhérents de l'Association

(voir annexe 1 : Liste de présence signée par tous les adhérents)

17 adhérents sont présents et chacun possède une voix

Elisa Baszanger ouvre la séance à 19h30 après un apéritif de bienvenue festif et convivial.

La présidente de l'Assemblée, Elisa Baszanger, demande si des personnes présentes souhaitent modifier des points de l'Ordre du Jour. Ainsi, sur demande de quelques adhérents, les points suivants sont ajoutés :

- a) Le point 8 « Modification des statuts » a été modifié depuis l'envoi de l'ordre du jour aux adhérents. Maya Roch va expliquer les modifications.
- b) Ruxandra Stoicescu demande si une co-présidence ou une vice-présidence peut être envisagée. Elle est déjà membre du comité et Manuel Alonso Unica confirme que c'est une bonne idée. Ça prépare la Vice-Présidente à reprendre le flambeau. Elisa Baszanger confirme qu'elle souhaite s'engager pour une année minimum.
Comme l'Association est petite et le comité mis en place depuis la rentrée scolaire fonctionne bien, il ne faut pas être trop nombreux et l'engagement de chacun doit être fort.
L'élection de Ruxandra Stoicescu à la Vice-Présidence sera votée au point 6 « Elections ».
- c) L'assemblée remarque que les statuts ne figurent pas sur le site internet. Elisa Baszanger explique que le site est en construction et que les statuts sont caducs car les signatures ne sont plus valides. Quelques exemplaires sont à disposition lors de l'AG pour consultation.

Association La Bicyclette * éco-crèche en forêt * crechelabicyclette@gmail.com



d) Un rapide tour de table de présentation est effectué

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14.12.2015

3 exemplaires mis à disposition pour consultation

Les adhérentes présentes à l'AG du 14.12.2015, à savoir Ruxandra Stoicescu et Viktorie Skvarkova approuvent le PV

2. Rapport sur l'activité de l'association pendant la période écoulée (Annexe 1 : ASSOCIATION LA BICYCLETTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016)

- Viktorie Skvarkova présente le rapport d'activité de janvier à août 2016 : projet pilote et ouverture de 2 matinées en forêt (mercredi et jeudi). Ça fonctionne bien et la crèche ouvrira ses portes en août 2016
- Sandrine De Giorgi présente le contexte de la crèche depuis août :
L'association La Bicyclette a obtenu en août 2016 l'autorisation d'exploitation du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), pour un accueil à la journée. L'éco-crèche en forêt est ouverte cinq jours par semaine de 8h00 à 15h30 du lundi au vendredi.
 - 16 août 2016 : Autorisation du SASAJ accordée à Mesdames Sandrine De Giorgi et Catherine Giacobino pour diriger la structure d'accueil de la petite enfance La Bicyclette. Ces deux éducatrices deviennent ainsi les co-responsables de La Bicyclette
 - 21 août 2016: journée participative avec les parents
 - 29 août 2016: ouverture de La Bicyclette à la journée
 - 9 septembre 2016: arrivée de la roulotte à l'aide d'un tracteur en présence des enfants et des parents
 - 5 novembre 2016: inauguration officielle de la roulotte avec coupé du ruban par les enfants
 - Travaux entrepris avec les artisans suivants dès le mois de septembre 2016 dans la roulotte :
 - Peintre (pose de vernis anti feu 5.3)
 - Menuisier (meubles et escaliers en bois)
 - Serrurier (structure en métal pour les escaliers)
 - Fumiste (installation du poêle)
 - Ramoneur (contrôle et vérification du bon fonctionnement du poêle)
 - Décembre 2016 : l'autorisation pour faire dormir les enfants dans la roulotte n'a toujours pas été délivrée.

Sandrine énonce également les partenaires (SASAJ, SDPE, SSEJ, PRO-NATURA, TPG...). L'équipe éducative souhaite établir un partenariat avec les parents. Les journées participatives fonctionnent bien et Sandrine remercie les parents.

Isabelle Laydernier nous a transmis sa démission et s'arrête de travailler le 23 décembre 2016. Dès janvier un-e nouveau-elle éducateur-trice sera engagé en CDD à 20% pour travailler les mercredis.

- Catherine présente les activités effectuées depuis septembre. Elle rappelle que l'activité principale est le jeu libre et explique que « libre » ne signifie pas sans règles ou sans activité. C'est un espace sécurisant et souple proposé aux enfants et il est « libre » dans le sens où l'enfant est libre de participer à l'activité proposée ou ne rien faire s'il le désire.

L'équipe pédagogique propose :

Association La Bicyclette * éco-crèche en forêt * crechelabicyclette@gmail.com



- Promenades, observation de la nature lors des différentes saisons. Le Vallon de l'Allondon étant une réserve naturelle, il y a de quoi observer et découvrir ! Nous donnons un but aux promenades et nous cherchons à les nommer.
- Activités de « biens communs » : ramassage de bois, chercher de l'eau... Les enfants aiment bien se rendre utiles. Cela les sensibilise aux ressources alentour.
- Activités sensorielles : écouter les bruits de la forêt, toucher... tout ce qu'on ne peut pas faire à l'intérieur !
- Activités psychomotrices : grimper, sauter, installations en cordes entre les arbres
- Chansons, comptines dans le canapé forestier
- Activités artistiques : surtout le mercredi car il y a de plus grands enfants qui ne font pas la sieste
- cuisine simple sur le feu (châtaignes, pop-corn et pommes cuites)

S'ensuit alors une discussion sur la mise en péril de la crèche si l'une des deux co-responsables présente sa démission ou est licenciée. Dès lors que l'autorisation est nominative, la Ville de Genève pourrait effectivement revenir sur sa décision d'autorisation si l'une des deux venait à partir. Sandrine De Giorgi précise que le SDPE les a prévenu que si l'une des co-responsables devait démissionner ou être licenciée, l'autorisation d'ouverture de la crèche serait probablement retirée, ainsi que la subvention accordée par la Ville de GE.

Le comité est l'employeur et a donc le droit de licencier une personne de l'équipe pédagogique. Le comité et l'équipe pédagogique sont interdépendants car l'un ne peut exister sans l'autre.

L'assemblée trouve étrange la façon de fonctionnement entre l'équipe pédagogique et le comité. Cédric BOUVIER relève que les maisons de quartier fonctionnent sur le même modèle (ce sont les comités des maisons de quartier qui sont les employeurs et non pas la FASe).

Manuel Alonso Unica demande si la Ville a formulé des demandes spéciales pour délivrer l'autorisation et il lui est répondu positivement. Le comité est garant que les exigences du SASAJ sont respectées, faute de quoi l'autorisation d'exercer pourrait être levée.

Sandrine remercie chaleureusement chaque partenaire de collaboration.

3. Rapports de trésorerie

- Situation comptable en 2016
Maya Roch explique qu'on ne va pas approuver les comptes car ils ne sont pas clôturés pour 2016, mais elle présente une « situation comptable » au 31 décembre (voir annexe 2).
En effet, Maya Roch et Anne Morosini ont passé beaucoup de temps afin qu'une situation claire puisse être présentée lors de cette AG.

- Budget prévisionnel 2017 soumis au vote
Le budget prévisionnel 2017 ne sera pas soumis au vote mais est présenté (voir annexe 3).

Le SASAJ demande que l'année comptable commence en janvier et se termine en décembre (bien que les subventions soient allouées par année scolaire). Cette différence de fonctionnement pose des difficultés mais doit être respectée.

Manuel Alonso s'interroge sur le montant des cotisations AVS, car elles paraissent basses par rapport à la masse salariale. C'est la fiduciaire Comptabilis qui s'en occupe et le comité va demander que les charges sociales soient mieux détaillées.



4. Fixation des cotisations 2017

- Augmentation des cotisations de CHF 50.- à CHF 55.- par an.
Discussion autour de cette augmentation très minime. Les familles ont l'obligation d'adhérer et de payer leur cotisation et celles qui sont non subventionnées (la majorité) paient déjà beaucoup. En augmentant plus, nous risquerions également de perdre des adhérents « sympathisants » (qui n'ont pas d'enfant à la crèche) mais qui nous soutiennent.

Vote pour augmenter la cotisation à CHF 55.- : 15 oui, 2 abstentions

La cotisation 2017 passe donc à CHF 55.- par famille

5. Approbation du "budget prévisionnel 2017"

Jennifer Stone remarque qu'il est très difficile de voter sans avoir pu étudier le document attentivement et sans l'avoir sous les yeux (quelques exemplaires à disposition).

Maya Roch précise qu'il s'agit de voter le PRÉVISIONNEL du budget et rappelle que l'adoption du budget 2017 ainsi que la clôture des comptes 2016 vont se faire à l'AG au printemps 2017.

Vote pour approuver le projet de budget prévisionnel 2017 : 15 oui, 2 abstentions

Le projet de budget prévisionnel 2017 est donc approuvé

6. Elections :

- au Comité : Anne Morosini, Maya Roch, Chamouni Stone, Petra Erb
A noter que ces candidates sont très investies et travaillent d'arrache-pied depuis la rentrée scolaire pour que la crèche perdure et que les finances s'assainissent. Un grand merci à elles !
- Ré-élections au Comité : Elisa Baszanger, Valérie Bagattini, Ruxandra Stoicescu
- de la Présidente : Elisa Baszanger
- de la Vice-Présidente : Ruxandra Stoicescu
- de la Trésorière : Maya Roch
- de la Secrétaire : Valérie Bagattini
- des vérificateurs des comptes : Thierry Roch, Claude-Michel Picard
- des personnes habilitées à représenter l'Association et à signer des formulaires bancaires à la BCGE : Elisa Baszanger et Maya Roch

Le comité est élu à la majorité avec applaudissements et remerciements pour son dévouement

Radiation : Yolanda n'est pas réélue car elle n'obtient que 3 voix sur 17.

7. Démission : Aude Pommier démissionne pour raisons de santé

8. Modifications des statuts de l'Association La Bicyclette

- **Article 4 – Projet pédagogique**
"L'accueil des enfants est défini par le Projet pédagogique. Celui-ci est élaboré **par le/les responsable(s) du lieu d'accueil, en collaboration avec** l'Équipe pédagogique, puis il est adopté par le Comité, **en conformité avec les statuts de l'Association.**"
 - Modification adoptée à l'unanimité
- **Article 6 : remplacement du terme "membres" de l'Association par le terme "adhérents" afin de les différencier des membres du Comité.**
 - Modification adoptée par 9 oui, 2 non, 6 abstentions

Association La Bicyclette * éco-crèche en forêt * crechelabicyclette@gmail.com



- **Article 7 - Cotisation et responsabilité**

“Les adhérents s’acquittent d’une cotisation dont le montant est fixé par l’Assemblée générale. Les adhérents **ainsi que les membres du Comité** n’ont aucun droit sur la fortune de l’Association et sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements pris par l’Association.”

 - Modification adoptée à l’unanimité

- **Article 12** : "Le Comité se compose au minimum de 3 membres élus par l’Assemblée générale. Un adhérent à l’Association ne peut être élu au Comité qu’après une période d’essai de 3 mois. ~~La durée du mandat est de 1 an renouvelable.~~ **La durée du mandat est de deux ans, renouvelable avec possibilité de renouvellement.** Il se réunit autant de fois que les affaires de l’Association l’exigent.
Les membres du Comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu’à l’indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement **après approbation du Comité.** ~~D’éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles.~~ Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Comité peut recevoir un dédommagement approprié."
 - A noter que le Comité va se renseigner auprès du SASAJ ou du SDPE s’ils ont des exigences particulières quant à la durée du mandat et du renouvellement
 - Modification adoptée à l’unanimité

- **Article 13** : " L’Association nomme les personnes habilitées à la représenter et son mode d’engagement, qui est collectif, auprès de la banque."
 - A noter que cette modification de statuts est exigée par la Banque
 - Modification adoptée à l’unanimité (et déjà mise en place !)

- **Article 16** : "L’exercice ~~social~~ **comptable** commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."
 - Correction d’une erreur de libellé relevée par Claude Picard
 - C’est une exigence du SASAJ

9. Signature des nouveaux statuts de l’Association La Bicyclette par les membres du Comité présents

Les nouveaux statuts ne sont pas signés car quelques modifications doivent encore être apportées (ils seront signés lors de la prochaine séance de comité)

Jennifer Stone propose aussi au comité d’élaborer un règlement interne et/ou un règlement financier qui peuvent être modifiés sans devoir remanier les statuts. Cette idée est approuvée par le comité et va s’atteler à cette tâche dès que les « urgences » seront réglées.

10. Remerciements aux donateurs

Elisa Baszanger lit les remerciements suivants :

“Au nom de l’association La Bicyclette, je souhaite remercier chaleureusement tous les donateurs qui ont permis à l’éco-crèche de voir le jour :

Les SIG qui nous ont attribué le prix IDDEA 2015

La Fondation Gelbert pour sa généreuse donation

Les donateurs de la plateforme participative Wemakeit pour leur aide à la construction de la roulotte

La Garderie Les Rainettes à Veyrier pour leur don

“The Meal” pour leur partenariat



G'innove pour leur soutien financier

Sans oublier la Ville de Genève sans laquelle notre crèche ne pourrait pas exister!

Tous les ouvriers qui ont contribué à la construction de la roulotte :

Laurent Plessiet, le constructeur de la roulotte

Guy Trottet pour les aménagements extérieurs et intérieurs

L'entreprise Pose pour la construction de l'escalier

Nous remercions également tous les donateurs particuliers qui nous ont aidés par leurs dons quels qu'ils soient, ainsi que les parents et adhérents de l'Association pour leur soutien.

Et bien sûr tous les volontaires et bénévoles qui nous ont apporté leur aide précieuse, ainsi que Pro-Natura pour leur soutien sans faille!"

11. Divers

Sandrine annonce la démission de deux membres de l'équipe éducative : Isabelle Laydernier (éducatrice) et Mélody Carrière (aide-bénévole) pour le 31 décembre 2016. Elle regrette profondément ces départs et leur souhaite de s'épanouir dans leur nouveau travail. Elle les remercie également pour l'excellent travail fourni.

La séance est levée à 21h20 et la discussion se poursuit autour du verre de l'amitié !